



PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SECTION GENEVOISE DU TCS

Jeudi 28 avril 2022, 18h00, Théâtre Les Salons

Le président de l'Association, M. François Membrez, ouvre l'Assemblée générale 2022 du TCS Genève, la 105^e depuis sa création et salue les 68 sociétaires présents, et en particulier les jubilaires. Il salue aussi personnellement les membres d'honneur présents ce soir.

Il rappelle que cette Assemblée prend place dans la salle même où le TCS suisse, aujourd'hui le plus grand club suisse de la mobilité, a vu le jour, le 1^{er} septembre 1896.

Aujourd'hui, le TCS compte 142'965 sociétaires à Genève. Sur le plan national, l'Association est forte de plus de 1'500'000 membres. Sa grande taille implique de hautes exigences, déclare M. Membrez.

« A la fin du 19^e siècle, on assistait au boum du vélo, et c'est ce qu'on vit à nouveau de nos jours », déclare-t-il. « Entretemps, il y a eu le grand développement de la voiture. Le TCS a accompagné toutes ces époques et ces tendances, en cherchant aussi à faire œuvre de pionnier. C'est ainsi qu'aujourd'hui, le TCS s'engage pour la multimodalité et pour la mobilité électrique. Ses activités se diversifient. C'est ainsi, par exemple, que l'Association propose aujourd'hui aussi des activités de services à domicile, les secours d'urgence et la télémédecine».

Le président rappelle encore pour la forme que la convocation à l'Assemblée générale a, comme de coutume, paru dans le journal du TCS, sur le site internet et sur les réseaux sociaux.

Il annonce qu'après la partie statutaire, M. Bernard Gay, adjoint scientifique au service de l'Environnement, interviendra pour présenter l'engagement du Canton en faveur de l'électromobilité.

MM. Jean-Marc Leiser et Guy Zwahlen sont désignés scrutateurs.

1. Procès-verbal de l'Assemblée générale 2021

Le procès-verbal de l'Assemblée générale 2021 est adopté à l'unanimité par l'Assemblée.



2. Rapport d'activité du Comité

En préambule, le président de la Section genevoise du TCS rappelle les compétences et activités respectives du siège et des sections : le Club central s'occupe notamment de tout ce qui concerne l'assistance aux personnes et aux véhicules, alors que les sections sont actives dans les domaines du tourisme et des loisirs, la prévention routière à travers des cours théoriques et pratiques, et de la politique de la mobilité sur le plan régional.

En 2021, qui a marqué le 125^e anniversaire du TCS, une exposition ambulante a retracé l'histoire du Club. En dépit de la pandémie et des restrictions, le TCS Genève a poursuivi ses activités. On a toutefois constaté quelques changements de comportement, notamment une augmentation des activités et des ventes en ligne. Le TCS veut toutefois continuer à encourager les contacts et les relations personnelles avec ses membres.

L'année dernière, l'activité de contrôles des véhicules et les différents tests techniques ont particulièrement bien fonctionné. Un nouveau test des batteries de vélos électriques a été introduit. Le TCS s'est également bien positionné dans le domaine de la vente d'occasion, en fournissant des expertises objectives et désintéressées.

Au niveau des activités Club, la pandémie a coïncidé avec une augmentation de l'intérêt du public pour le camping et le caravanning. Un nouveau groupe de travail a été créé autour de ces activités. Les campings TCS ont vu des records de fréquentation en 2021. Les excursions et sorties également proposées à vélo et à moto se sont poursuivies, avec une petite baisse de fréquentation. Cela a aussi été le cas pour le Tour du Canton cycliste, en raison des prescriptions sanitaires en vigueur. Cet événement a été restructuré et réorganisé en vue de l'édition 2022.

Sur le plan de la sécurité routière, les activités auprès des écoles et les cours de sensibilisation ont été maintenus. De nouveaux cours ont été créés, notamment une formation d'accompagnement à la conduite automobile, destinées aux parents et proches de jeunes conducteurs. Ces cours ont lieu sur la piste du Plantin, à Meyrin, ou en immersion dans le trafic.

En matière de mobilité, le TCS a été très actif en 2021. Un sondage a été lancé, qui a confirmé que les membres de Genève ont une pratique multimodale des déplacements. 9 sociétaires sur 10 sont propriétaires d'une voiture, mais seuls 35% l'utilisent pour aller au travail, celle-ci étant essentiellement utilisée pour les loisirs et les achats. Presque de 60% des personnes interrogées utilisent par ailleurs un vélo ou un vélo électrique. La même proportion utilise régulièrement les transports publics et un quart des membres se servent d'un scooter ou d'une moto.

Sur le plan politique, le TCS a soutenu – malheureusement sans succès – le projet de parking des Clés de Rive, qui semblait très pertinent. Beaucoup d'autres projets d'aménagements ou d'infrastructures ont été examinés et évalués et le TCS a toujours souligné la nécessité de consulter les personnes concernées, notamment lorsqu'il s'agit de modifier des aménagements et de supprimer des parkings. Le TCS



Genève a aussi été consulté sur la question du bruit routier et a collaboré avec le SABRA pour déterminer quels sont les problèmes de bruit qui relèvent du comportement. La Section genevoise du TCS a par ailleurs investi dans l'acquisition d'un radar bruit en 2022 pour agir sur ce terrain. Le TCS a aussi été actif sur la question de la réforme de l'impôt automobile. L'association défend la prise en compte de critères d'imposition « eco-responsable », basés sur les émissions de CO₂, plutôt que de se baser sur des critères obsolètes que sont le poids et la puissance.

Le TCS est aussi engagé en faveur de l'électromobilité et encourage l'installation de davantage de bornes de recharge publiques et privées dans le canton. Une motion dans ce sens a été déposée, qui exige un « droit à la prise », soit le droit pour tout locataire ou propriétaire en PPE de pouvoir faire des démarches facilitées auprès de son propriétaire en vue de disposer d'une borne de recharge. Toutefois, la politique de la Ville ne semble pas aller dans ce sens.

Le président du TCS Genève informe l'Assemblée que deux collaborateurs sont engagés à temps partiel pour travailler respectivement sur les questions de sécurité routière et de mobilité : il s'agit de MM. Jean-Pierre Knoblauch et Guillaume Sauvin.

François Membrez informe encore les sociétaires que la communication de l'Association s'oriente de plus en plus sur le digital. Le TCS anime aussi l'émission « Carrefours », sur Radio Lac. L'Association est présente sur le terrain dans le cadre de diverses manifestations, notamment l'Escalade et les Automnales. Toutes ces activités sont supervisées au niveau exécutif par le directeur, avec le soutien du président de la commission Communication et de la responsable de communication et marketing de la Section, Madame Anaïs Pitteloud.

Il est précisé que le rapport d'activité 2021 a été publié dans une petite brochure qui a été distribuée aux personnes présentes ce soir.

3. Rapport du Trésorier

Le trésorier, M. Nicolas Monney, transmet à l'Assemblée les informations suivantes, relatives aux comptes 2021.

Actif du bilan : L'actif circulant est de CHF 7'717'000. Il est composé de la trésorerie à hauteur de CHF 6'958'000, des créances CHF 471'000, du stock CHF 30'000 et des actifs de régularisation CHF 257'000.

Les actifs immobilisés nets s'élèvent à CHF 320'000.

Le total de l'actif du bilan est de CHF 8'038'000.

Au passif du bilan, les fonds étrangers ont augmenté pour atteindre CHF 798'000, soit 9.94 % du total du bilan.

Les capitaux propres de l'Association ont diminué de l'équivalent du résultat déficitaire 2021, pour atteindre la somme de CHF 7'239'000.



Au compte de résultat, on trouve les cotisations 2021 qui totalisent la somme de CHF 2'216'000 et les produits nets des ventes qui se sont élevés à CHF 1'115'000.

Les charges de personnel se sont montées à CHF 1'942'000 et les autres charges d'exploitation ont totalisé la somme de CHF 1'462'000. Les amortissements sont de CHF 60'000.

Le résultat d'exploitation est négatif de CHF 133'000.

Les produits et charges financières du portefeuille ont dégagé un excédent net de de CHF 76'000.

La perte avant impôt est de CHF 56'000. A cela s'ajoutent les charges et produits extraordinaires ainsi que les impôts directs, pour arriver au résultat déficitaire de CHF 92'000.

4. Rapport du vérificateur des comptes

Nicolas Biderbost, représente la Société Dexis SA qui a effectué la révision et le contrôle des comptes 2021. Il confirme que ceux-ci sont tout à fait conformes au droit suisse.

5. Approbation du rapport d'activité et des comptes 2021

Un membre demande la raison de l'augmentation des charges de personnel en comparaison avec 2020. Le trésorier indique que cette augmentation est liée à la reprise d'activité post Covid. En 2020, le TCS Genève avait reçu des RHT, ce qui avait réduit la masse salariale.

Les sociétaires approuvent à l'unanimité le rapport d'activité et les comptes 2021, et donnent décharge au Comité.

6. Nomination de l'organe de révision

Le mandat de révision, confié à la société Dexis SA, est reconduit par l'Assemblée générale pour 2022.

7. Réélection de trois membres sortants du Comité

M. Renato Di Gisi, vice-président, prend le relai pour conduire ce point de l'ordre du jour.

MM. François Membrez, Patrick Schaub et Philippe Urech sont candidats à leur réélection. Le président rappelle que, conformément aux statuts de la Section la durée d'un mandat est de cinq ans, renouvelable jusqu'à l'âge limite de 70 ans.



La liste des membres du Comité est projetée pour les participants à l'Assemblée.

L'Assemblée générale accepte à l'unanimité de reconduire le mandat au Comité de ces trois membres.

8. Cotisations 2023

Le Comité propose à l'Assemblée générale de maintenir les cotisations sans changement, à savoir:

- Sociétariat individuel avec dépannage : 20.-
- Sociétariat individuel avec dépannage, moins de 26 ans: 13.-
- Sociétariat famille et couple, avec dépannage : 30.-
- Sociétariat famille et couple, sans dépannage : 10.-
- Sociétariat motorisé (ancien) : 20.-
- Sociétariat jeune : 13.-
- Sociétariat non-motorisé (ancien) 8.-
- Sociétariat vélo 6.-
- Carte partenaire : 8.50.-
- Carte patrouille 8.50.-

Le président rappelle que les montants indiqués sont ceux qui reviennent à la Section.

L'Assemblée générale approuve le montant des cotisations pour 2023.

9. Divers et conclusions

Un sociétaire demande, si compte-tenu des chiffres produits récemment par le GIEC et des inquiétudes qu'ils génèrent, il y a une logique à vouloir maintenir absolument les places de stationnement actuelles qui constituent une incitation au trafic routier, plutôt que de faire place à la végétalisation de la ville et aux aménagements cyclistes.

Le président répond que le TCS est conscient des enjeux climatiques et les prend au sérieux. Il encourage notamment le passage à la mobilité électrique à travers des présentations, des évaluations et la pose de bornes de recharge sur le domaine public et à domicile, dans ce cas avec la possibilité de les relier à des panneaux solaires. En outre, le TCS préconise une utilisation raisonnable de la voiture et l'efficacité dans les déplacements, notamment l'utilisation des transports publics lorsque c'est préférable, dans un souci de multimodalité. Il importe cela étant de ne pas pénaliser les personnes qui n'ont pas de place de parking privée pour garer leur véhicules, ainsi que l'attrait des commerces et des activités culturelles du centre-ville en laissant subsister les places de parking existantes.

Il clôt formellement la partie statutaire de l'Assemblée générale.



Intervention de M. Bernard Gay, chargé de la stratégie électromobilité du Canton

En préambule, M. Gay insiste sur le fait que les politiques publiques prennent du temps à être mises en place et à déployer leurs effets. M. Gay précise que lorsqu'on parle d'électromobilité, on parle de voitures, de motos et d'autres véhicules avec une prise ; sont exclues les voitures hybrides.

Passer à la voiture électrique c'est bien, mais pas à n'importe quelle condition, déclare-t-il. A Genève, les SIG ne produisent de l'électricité qu'à partir de sources renouvelables. Pourquoi l'Etat investit-il dans l'électricité ? Son motif est lié à l'impact des émissions sur la santé. La voiture électrique permet une diminution de 50% des émissions par rapport à la voiture thermique. Or on estime à 5'000 morts par an lié à la pollution générée par la circulation automobile. La volonté de réduire le bruit ambiant motive aussi l'engagement dans la mobilité électrique. En analysant le cycle de vie complet, on observe que malgré les problèmes de pollution en lien avec la batterie, une voiture électrique pollue au final quand même deux fois moins qu'un véhicule traditionnel.

En troisième lieu, la raison qui pousse à mettre en place une stratégie sur l'électromobilité, est celle de l'indépendance énergétique. La Suisse dépense aujourd'hui 1 milliard par mois pour les énergies fossiles. Une économie sur ce plan permettrait d'investir en faveur d'énergies renouvelables.

Une fois la démonstration faite que la voiture électrique est un plus, il s'agit d'inciter à un changement vers l'électromobilité et de développer des infrastructures de recharge. M. Gay relève que, depuis 2017, les véhicules électriques se sont énormément développés, passant de 4-5 modèles disponibles, à près de 430 modèles qui devraient être sur le marché à fin 2022. En 2015, la moyenne des véhicules avait une autonomie moyenne de 211 km. En 2020, elle était de 338. La Renault Zoé aujourd'hui a près de 450 km d'autonomie. La technologie évolue donc à grands pas. En parallèle, le prix du pack lithium au kw / h diminue. Aujourd'hui, on est aussi parvenu, en Europe, à l'établissement d'une norme unique au niveau du système de charge et de la prise.

L'objectif final de l'État est de réduire de 5 à 10% les kilomètres parcourus en TIM, de 40% le nombre de déplacements en TIM, et d'atteindre un taux d'électrification d'environ 40% du parc de véhicules restant. Au total, on vise 55'000 véhicules électriques à Genève, ce qui signifie qu'il faudra aussi augmenter sensiblement le réseau de bornes de recharge. Celui-ci est déjà passé de 30 points de recharge en 2015 à 564 en 2021.

M. Gay souligne finalement la bonne collaboration que l'Etat entretient sur ce sujet avec le TCS qui affiche une véritable expertise dans le domaine de l'électromobilité.

Pour plus d'informations, il renvoie au site de l'Etat : [electromobilite.ge.ch](https://www.electromobilite.ge.ch)



Fin de l'Assemblée générale à 20h20

François Membrez
Président

Isabelle Ferrari
Procès-verbaliste